

Justice de classe pour les salarié·es en sous-traitance 1 an de travail gratuit pour le syndicaliste qui fait bien son travail

Solutec-Aubay refusait de donner au syndicat le lieu de travail des salarié·es placé·es en sous-traitance et le moyen de les contacter comme la loi les y oblige. C'est notre délégué syndical qui a été **lourdement condamné par la justice pour avoir malgré tout contacté ses collègues.**

Solutec est une entreprise de sous-traitance numérique de 1 600 salarié·es, qui travaillent pour de grands donneurs d'ordres (Ville de Lyon, Métropole de Lyon, Olympique Lyonnais, Orange, EDF, Enedis, Engie, SNCF, Carrefour, Casino, Boiron, Apicil, Groupama, Caisse d'Epargne, Volvo, SEB, XPO Logistics...). Elle a été récemment **rachetée à prix d'or par Aubay**, multinationale cotée en bourse de 9 000 salarié·es.

Délégué syndical et élu au CSE, **Yanis C. a envoyé un mail à ses collègues isolé·es chez les clients** sur leur adresse mail professionnelle pour les informer de la tenue des élections CSE car il n'avait aucun autre moyen de les contacter. Solutec-Aubay a porté plainte le 20 novembre 2023 suite à ce mail et Yanis a été placé en **garde-à-vue et perquisitionné** le 8 août 2024. L'affaire a été entendue en correctionnelle **le 20 juin 2025**, et le verdict est tombé ce vendredi 12 septembre 2025.

Notre camarade Yanis C. est jugé **coupable de tous les chefs d'inculpation**, condamné à une amende de **3 000 €** dont 2 000 € avec sursis, et à verser **22 000 €** de dommages et intérêts et **4 000 €** de frais d'avocats à son patron.

Cela équivaut pour lui à **13 mois de salaire**. C'est une véritable **justice de classe** qui vient de condamner le délégué syndical à passer **1 an de travail forcé sans salaire au bénéfice du patron qui le maltraite.**

La multinationale cotée en bourse agit en toute illégalité, la justice préfère condamner le syndicaliste qui défend ses collègues et criminaliser la défense des droits des salarié·es en sous-traitance.

Il s'agit, même illégalement, d'**empêcher à tout prix les salarié·es en sous-traitance** isolé·es chez leur donneur d'ordre **d'entrer en contact avec le syndicat**, afin qu'ils ne puissent pas s'organiser pour défendre leurs droits et de **les maintenir dans des conditions de travail indignes.**

Solidaires Informatique continuera de **défendre les travailleur·ses de la sous-traitance**, notamment à Aubay-Solutec malgré la répression.

Nous réclamons **l'abolition des ESN** et la **relaxe** de notre ancien secrétaire qui fera appel de cette décision injuste !

COMMUNIQUÉ